TCHAT Webinaire du 8 janvier 2025 sur « le sens de l'argent » Éléments de réponses

Le rôle des banques	<u></u> 2
Calculs des émissions carbone des banques	
Que font les banques avec notre argent ?	
Où est placé notre argent ?	3
Avez-vous svp un ratio en valeurs des actifs des banques ?	3
Quelles banques choisir ?	3
Le Crédit coopératif est aujourd'hui adossé à la BPCE	4
Changer de banque	4
Les placements	4
Peut-on savoir comment est utilisé l'argent des fonds euros ?	<u>4</u>
Assurances-vie	4
Qu'en est-il des placements proposés par les entreprises pour ses salariés ?	5
Les différents labels de placements	6
Le classement des fonds selon la BNP	6
Le fonds de placement du CCFD	<u>7</u>
Alternatives aux investissements « classiques »	<u>7</u>
Conseillers financiers éthiques	8
Divers	
Peut-on, selon vous, penser l'argent et son utilisation hors champ bancaire ?	8
Ok on abandonne ses intérêts - mais quel est le risque pour le capital ?	8
Sur les 6 000 milliards d'épargne des Français, quelle part est dans les banques ?	<u></u> 9
La compensation carbone	
Compléments	
Tableaux statistiques	

Le rôle des banques

Calculs des émissions carbone des banques

Comment est calculée l'émission CO₂ annuelle de 1000 € de dépôt en banque ? Dans les 9 tonnes par personne, on ne compte pas les dépôts bancaires des individus ?

Source des chiffres de chaque banque de données ? Peut-on avoir le détail ?

Le calcul des émissions carbone est fait sur la base de la méthode de Carbone 4 résumée ci-après :

- (1)	_	
Crédits aux Particuliers	Base	Exemple
Long terme	Consommation des bâtiments	20,2 kgCO ₂ /m ² pour le chauffage
(logement)	pour le chauffage et la	Le coût moyen du m² varie (pour
	construction, par m ²	un appartement) de 1134 € à Saint
	Surface évaluée en fonction du	Etienne à 9385 € à Paris.
	coût du logement, par région.	
Court terme		
Consommation	CO₂ du PIB de la région concernée	Pour la France 263 g CO₂/euro
		Donc un prêt de 1 000 € -> 263 kg
		CO ₂
Prêt automobile	CO ₂ émis par le type de véhicule	Par exemple une Clio qui émet 100
	concerné, dans la région	g CO ₂ /km, et roule 13 000 km/an
	(catégories par prix d'achat,	émet 1,3 T CO₂/an
	distingue véhicules électrique et	
	thermiques)	
Crédit aux entreprises	CO ₂ émis par secteur/chiffre	Exemple de la chimie en France en
	d'affaires (BTP, automobile,	2023, émissions de 20 Mt CO ₂ ,
	ameublement, agriculture)	chiffre d'affaires de 108 Mrds €,
Investissement dans le	CO ₂ émis par secteur. Si le	soit 0,2 kg CO₂/M€.
capital d'entreprises	découpage sectoriel n'est pas	
	indiqué par la banque, moyenne	
	des émissions des entreprises de	
	la région	
Obligations	CO₂/€ de la dette publique de	
souveraines (émises	l'Etat concerné	
par des Etats)		
Actifs immobiliers	CO ₂ /m ² dans la région concernée	20,2 kgCO ₂ /m ² pour le chauffage

Le total des prêts bancaires est de 3 800 Mrds € fin 2022 (par comparaison le budget de l'État voté pour 2024 était de 453 milliards €, les prêts des banques représentent donc 8 fois le budget de l'État), dont globalement la moitié à des entreprises, la moitié à des particuliers. Source Banque de France.

Pour avoir le détail du calcul du bilan carbone des banques : Calcul du bilan carbone des banques, suite

Source https://www.oxfamfrance.org/app/uploads/2020/10/Methodologie-complete-Carbon4Finance.pdf

Que font les banques avec notre argent ?

Quelles ressources avons-nous pour connaître les investissements de notre banque ? Y a-t-il moyen de savoir auprès de sa banque où ils placent mon argent ? Demandez à votre agence (votre « conseiller personnel » ou « conseillère personnelle ») le bilan détaillé de la banque, c'est une bonne manière de les sensibiliser à la question.

Où est placé notre argent?

Une conseillère bancaire n'a pas su répondre à la question : où est placé notre argent ? Ou n'a pas voulu nous le dire.... Comment sembler moins naïf dans nos questions ?

Tu peux demander le rapport extra financier de la banque, le relevé de ses placements, son bilan détaillé.

Avez-vous svp un ratio en valeurs des actifs des banques?

Pour nous situer quant au point de bascule du système complet ?

On peut classer les banques selon le total de leur actif, c'est-à-dire des fonds dont elles disposent, placés dans des entreprises, des fonds de placement... La première banque est BNP Paribas avec un total de 1 800 Mrds€, suivie par Crédit Agricole SA (1 650 Mrds €), Société Générale (1 200 Mrds €) et BPCE (1 100 Mrds €). Les autres banques pèsent beaucoup moins lourd, par exemple La Poste a un actif de 200 Mrds €. Donc il est exact que les banques dites vertueuses ne pèsent pas très lourd, mais on peut les conforter !

En savoir plus

Quelles banques choisir?

Ai-je bien entendu ? La Banque Postale fait partie des banques plus éthiques ? Comment est positionné le Crédit Mutuel ?

Y a-t-il des notations des banques selon les critères éthiques (à la manière des hôpitaux ou autre) pour aider le consommateur à choisir) ?

Le N° d'octobre 2024 de 60 millions de consommateurs a publié un article et analyse sur les banques En résumé (source Rift¹ sauf pour les trois premières, source Greenly)

Helios 100 kg CO₂/1000 €

NEF 119 kg
Crédit Coop: 128 kg
Banque postale 350 kg
Banque populaire CEP 380 kg
Crédit agricole LCL 350 kg
Crédit mutuel CIC 380 kg
BNP 600 kg
Société générale 650 kg

En savoir plus

Le Crédit coopératif est aujourd'hui adossé à la BPCE

Le Crédit coopératif est aujourd'hui adossé à la BPCE (groupe de Banque Populaire-Caisse Épargne) qui n'est pas une banque très vertueuse. Le Crédit coopératif gardera-t-il son caractère éthique ?

 $\frac{https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/finance-durable/rift-outil-pour-connaitre-impact-ecologique-epargne}{ \\$

¹ Vous trouvez le lien ici. Il s'agit du site d'ADEME de l'Etat français :

Le CCoop garde son indépendance, le groupe BCPE est nécessaire pour faire poids et pour bénéficier des outils techniques de la BPCE mais chaque composante du groupe est indépendante dans sa politique d'investissement. Ceci dit, le changement à la tête du CCoop a changé l'approche (par ex. plus d'investissement à l'étranger ; concentration sur la France ; voire une approche un peu moins idéaliste)

Changer de banque

Si on quitte notre banque sans prendre RV pour l'interpeler sur ces questions ni participer, elle continuera sans nous, sans jamais changer

Quand on a été "forcé" de changer de banque pour souscrire un prêt, peut-on ensuite changer alors que le prêt est encore en cours pendant 20 ans ?

En effet, changer de banque sans les interpeler renvoi à l'éternelle question « quitter par principe ou rester pour changer ». Une chose est sûre : rester sans interpeler ne changera rien...

Une banque ne peut pas vous empêcher de partir au profit d'un nouvel établissement. Elle ne peut pas, non plus, vous obliger à rembourser votre crédit avant de partir ou à le faire racheter par votre nouvelle banque.

En revanche, elle peut demander à ce que **les mensualités de crédit soient prélevées sur un compte que vous avez ouvert chez elle**. Ainsi, dans le cadre d'un crédit à la consommation, certaines banques inscrivent dans leur contrat que « l'Emprunteur autorise le Prêteur à effectuer le prélèvement automatique des échéances et de toute autre somme due au titre de la présente sur son compte domiciliataire ou sur tout autre compte ouvert dans les livres du Prêteur. »

En savoir plus

N'est-ce pas trop compliqué de changer de banque ?

Témoignages lors du webinaire : « Comme expérience, nous avons changé du Crédit Agricole vers le Crédit Coopératif sans trop de difficultés. Cela a duré environ 3 mois jusqu'à ce que tout soit de nouveau en place. »

- « Nous avons changé de banque il y a quelques années, cela a été très facile. »
- « Pour changer de banque, c'est simple. La nouvelle banque prend en charge toutes les démarches de transfert de virements et prélèvements automatiques en place. Ce service s'appelle l'aide à la mobilité bancaire. »

Les placements

Peut-on savoir comment est utilisé l'argent des fonds euros ?

Nous sommes en train d'identifier des réponses adaptées

Assurances-vie

Que penser des Assurances vie, très critiquées dans le rapport d'Oxfam en fin d'année dernière ? Pourquoi ? Quelle différence entre les différents comptes en banque

J'aimerais qu'on m'explique le fonctionnement d'une assurance-vie!

L'assurance vie est un dispositif fiscal, géré par un fonds de placement, qui choisit ses investissements. Il faut donc demander le détail de ses investissements, examiner s'ils ont un label, interroger leurs activités.

Le principal intérêt est que les fonds peuvent être transmis, sans frais de succession, dans certaines limites, aux personnes désignées dans le contrat.

Que Choisir a sorti un numéro spécial « Assurance Vie : les pièges à éviter » qui apporte des réponses et conseils². Il avertissent leurs membres sur le coût du placement (différents frais), l'opacité de certains fonds en euros, le marketing poussé, l'illisibilité des produits, les plans d'épargne retraite (PER) qui cache une assurance-vie, etc.)

En savoir plus

Et les assurances vie dans des assurances, comme la MAIF?

Il me semble qu'ils proposent de choisir des placements solidaires.

Les assurances vies sont proposées par des banques et par des assurances. Il faudrait d'ailleurs calculer le bilan carbone des assurances, comme pour les banques ! Concernant la MAIF c'est comme pour les banques, regardez le portefeuille de placements proposés.

Le secours catholique propose une assurance vie Kaori :

Kaori, l'association d'épargnants créée par le Secours Catholique - KAORI

Il semble qu'on ne puisse pas transférer un contrat d'assurance vie.

Il est possible de transférer un contrat d'assurance vie dans une autre banque ou assurance. Cependant, il y a quelques conditions à remplir et des formalités à suivre. La première condition est que le contrat doit être transférable selon les conditions générales du contrat. La seconde condition est que le nouvel établissement accepte le transfert du contrat. Enfin, il faut respecter un délai de résiliation du contrat auprès de l'ancien établissement.

https://www.assurance-vie-quechoisir.com/un-contrat-d-assurance-vie-peut-il-etre-transfere-dans-une-autre-banque-ou-assurance/

Peut-on mettre des produits type SIDI dans un contrat d'assurance vie d'une banque non vertueuse ?

Non, la banque vous propose différents portefeuilles de placements mais ce n'est pas vous qui gérez le portefeuille. Vous pouvez placer votre argent directement à la SIDI mais ce ne serait pas une assurance vie³.

Qu'en est-il des placements proposés par les entreprises pour ses salariés ?

Il s'agit principalement des fonds d'épargne salariale, qui fonctionnent comme les autres fonds de placement. Il faut donc demander la liste des placements effectués, le bilan carbone de chacun. La Loi oblige néanmoins d'investir 10% de ces fonds d'épargne dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en France ou à l'international (on parle de la règle 90/10). Les structures bénéficiant de ces 10% doivent avoir un label ESUS, Entreprise solidaire d'utilité sociale de l'État.

En savoir plus

Les différents labels de placements

Aura-t-on un éclairage sur les différents labels de placements ? c'est comme pour le bio, il y en a foison !

² https://www.quechoisir.org/conseils-assurance-vie-les-pieges-a-eviter-n120138/

³ Il n'y a pas de dividende ni d'avantage fiscal à la SIDI, mais vous pouvez en tout moment retirer votre placement.

Les principaux labels :

Greenfin

Lancé, fin 2015, par le ministère de l'écologie, <u>Greenfin</u> identifie les fonds permettant de mobiliser l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Ce label valide à ce jour 90 fonds représentant 31 milliards d'euros.

ISR Investissement Socialement Responsable

Le ministère de l'économie et des finances a créé en 2016 le <u>label ISR</u>. 90 % du portefeuille doit être composé de valeurs bénéficiant d'une note extra-financière. Ce label intègre quatre critères de « durabilité » : environnement, social, gouvernance et respect des droits humains.

<u>Label Finansol</u> (1997), délivré par l'association <u>FAIR</u> aux placements d'épargne solidaire.

<u>Lucie</u> label des entreprises responsables. Fondée sur la norme internationale ISO 26000, cette certification atteste que l'entreprise prend en compte, dans ses décisions, sept questions centrales (droits de l'homme, environnement, impact sur les communautés locales, etc.).

En savoir plus

La Banque Postale m'a proposé un investissement LBPAM ISR Actions solidaire C.

Comment savoir la justesse de l'investissement ?

Vous regardez le fichier disponible sur internet. Ce fonds a des parts chez Air Liquide, les sociétés d'énergie Total, ENI, IBEROLA... bref des producteurs de pétrole, gaz, la production d'énergie (fossile apparemment) représente 25 % de l'empreinte carbone du fonds. Ce fonds a aussi des parts chez Amundi (Crédit Agricole) et BNP.

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/

RAS RESG LBPAM+ISR+ACTIONS+SOLIDAIRE 20240628 FR FR.pdf

Le classement des fonds selon la BNP

La BNP m'a proposé de choisir selon 2 critères : la rentabilité et l'éthique, avec des échelles de 1 à 5. Fiable ou argument de vente ? Qui peut nous donner des conseils ?

<u>Chaque client de la BNP</u> choisit son produit financier en fonction de son projet personnel et de critères de durabilité et de responsabilité. Pour l'y aider, les fonds actions sont soumis à une **notation verte et une notation emploi.** Chaque fonds d'actions européennes se voit ainsi attribuer une note de 1 à 5 pour chacun de ces deux critères.

Trimestriellement, les clients investisseurs reçoivent un **rapport extra-financier** sous forme de PDF. Celui-ci fournit des informations sur la mise en œuvre de la politique d'investissement du fonds, l'empreinte carbone ou la création d'emploi.

Il faut donc bien distinguer la note emploi et la note verte.

Le fonds de placement du CCFD

J'ai quitté le fond de placement du CCFD car mon interlocuteur était une banque que je ne connaissais pas et le contact téléphonique très compliqué à avoir. Une impression d'une organisation qui s'est fort complexifiée par rapport au départ.

J'en suis à ce point. Est-ce que je reste ou est-ce que je pars ...

Idem. Le reversement des bénéfices au CCFD étant très faible, est ce que ça vaut le coût d'y rester ?

J'ai renoncé à chercher du côté du Crédit Coopératif il y a une quinzaine d'années suite aux exigences de l'agence de Nantes : pour un placement temporaire solidaire d'une somme importante entre 2 logements, il aurait fallu que je leur transfère mes comptes et mes salaires.... Je précise que j'avais alors signalé au CCFD

Cette année, le CCFD a reçu 1,4 M€.

Nous sommes en train d'identifier des réponses adaptées

Alternatives aux investissements « classiques » Coopérative de finance citoyenne

<u>IES</u> Initiatives pour une économie Solidaire (léS) est une coopérative de finance citoyenne et qui collecte depuis plus de 25 ans l'épargne des citoyens mais également des collectivités ou d'entreprises, pour financer des entreprises solidaires et engagées en Occitanie.

Où trouver les références des coopératives dans d'autres régions ?

Le réseau national <u>Energie Partagée</u> fédère l'ensemble des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable en France.

D'autres exemples de finances utiles : l'investissement dans Terres de liens, le logement social avec Habitat et humanisme...

Comment choisir entre Feve et Terre de liens?

<u>Fermes En ViE</u> est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui facilite l'installation de la nouvelle génération d'agriculteurs et agricultrices grâce à sa foncière solidaire et à la plateforme La Grange. Feve est centré sur la transmission d'une exploitation et fonctionne avec une équipe de salariés.

<u>Terre de Liens</u> est centrée sur l'acquisition de terres au sein d'une société financière et l'aide à l'installation de fermiers. Les deux sont assez proches dans leurs objectifs, mais Terre de Liens s'engage à ne jamais revendre ses terres, et fonctionne avec un réseau de bénévoles sur toute la France.

Connaissez-vous la banque éthique Helios

<u>L'intensité carbone des comptes helios</u> est estimée à 100 kgCO2e/K€, bien plus bas que la moyenne des banques françaises traditionnelles (481 kgCO2e/K€). A part cela désolé je ne connais pas...

Conseillers financiers éthiques

Est-ce qu'il existe des conseillers financiers éthiques qui ne soient pas liés à des banques à qui on pourrait s'adresser ?

Le métier de conseiller financier est encadré par la Loi. Il s'exerce principalement dans les agences bancaires, les bureaux de poste, tous les organismes financiers, voire les centres téléphoniques spécialisées. Il y a là donc un lien direct entre conseiller et l'institution financière.

Il existe aussi des conseillers financiers indépendants, mais qui doivent quand même trouver un revenu (soit auprès de leurs clients, soit auprès de l'institution financière dont il a pu vendre un produit).

Une association comme « <u>Éthique et Investissement</u> » se veut plus neutre. Elle conseille notamment les congrégations pour leurs investissements.

<u>ASAC FAPES</u> est un courtier en assurances vie, qui est conseil par exemple pour le Secours Catholique, mais il n'est pas spécialisé fonds éthique, il connaît et peut conseiller.

Que vaut le cèdre - finances éthique ?

Le Cèdre a créé un service "finance éthique " spécialisé dans ce conseil

Le Cèdre est un groupement d'achat, PME familiale créée en 1998, réservé aux professionnels. Depuis octobre 2020, Le Cèdre est devenu entreprise à mission, nouveau statut créé par la loi PACTE. Un comité mission rendant des comptes au Conseil de Surveillance et d'Accompagnement a été mis en place.

Le Cèdre éthique semble ouvert aux particuliers

Est-ce que votre argent pense la même chose que vous ? - le Cèdre finance éthique

Divers

Peut-on, selon vous, penser l'argent et son utilisation hors champ bancaire?

Quand on "place" dans une foncière comme par ex Habitat et Humanisme ou Terre de Liens, quand on prend des parts dans une coopérative que l'on connaît, on sort du champ bancaire et c'est assez satisfaisant

Ok on abandonne ses intérêts - mais quel est le risque pour le capital ?

Même si on ne veut pas faire de la rentabilité cela a du sens de mettre plusieurs années son argent dans une coop / FCP car ça finance l'économie solidaire – prend-on des risques quand même ?

Cette notion de fond éthique qui ne rapporte "pas moins" ? Cela me pose des questions par rapport à la notion de "croissance".

De toutes façons, vous prenez des risques : si vous investissez dans l'immobilier, que le marché baisse, et que vous ne puissiez plus vendre votre bien... si vous investissez en unités de compte, que la valeur de la monnaie choisie baisse... si vous investissez dans une coopérative que celle-ci dépose son bilan... (mais vous l'aurez aidée ...) Mais souvent quand on « place » son argent dans une société de type économie sociale et solidaire, ce n'est pas pour le retirer ensuite ?

Sur le rapport (intérêts) des fonds éthiques. Cela pose plus la question de la justification des intérêts que celui de la croissance. La croissance c'est d'abord celle du capital, vous placez de l'argent pour augmenter votre capital ? Non sans doute. Si au contraire c'est l'objectif, ce n'est pas un fonds solidaire qu'il faut choisir!

En savoir plus

<u>Sur les 6 000 milliards d'épargne des Français, quelle part est dans les banques ?</u> (dépôts, produits financiers...)

Au <u>2ème trimestre 2024</u>, l'épargne des ménages s'élève à 6 296,2 milliards d'euros, dont :

- **61,2** % dans des produits de taux (Livret A, LDDS, PEL, CEL, livrets ordinaires, comptes à termes, assurance-vie et épargne retraite en fonds euros, etc) voir détail dans le tableau joint.
- **36,7** % dans des produits de fonds propres (actions, private equity, assurance-vie et épargne retraite en unités de compte, etc.)
- 1,2 % dans d'autres placements (dont fonds immobiliers).

En savoir plus

La compensation carbone

Toute activité humaine dégage du gaz à effet de serre, il sera donc toujours nécessaire de compenser. Donc il est important de pouvoir compenser mais cela doit se faire avec les premiers et premières concerné.es.

Oui mais la compensation permet quand même à la banque ou à des entreprises polluantes d'améliorer leur bilan carbone, un peu facticement ...

Les activités humaines dégagent plus ou moins de GES. Par exemple la livraison par vélo en émet moins que la livraison par avion, la production d'énergie hydraulique moins que la combustion de charbon...

En savoir plus

Compléments

Calcul du bilan carbone des banques, suite

Pour les crédits aux particuliers, il faut distinguer le crédit de long terme – crédit immobilier – du crédit de court terme.

§ Pour le crédit de long-terme, le calcul des émissions est réalisé à partir de moyennes du prix d'achat des bâtiments par zone géographique, et à partir de la consommation énergétique moyenne des bâtiments. L'analyse prend à la fois en compte les émissions liées à la construction du bâtiment (scope 3 amont) et à l'utilisation du bâtiment (scope 3 aval). Remarque : il est supposé que les crédits de long-terme ne concernent que du résidentiel.

§ Le crédit de court-terme est lui-même séparé entre crédit automobile et crédit à la consommation. Pour le crédit automobile, le calcul des émissions est réalisé à partir de moyennes d'intensité carbone de véhicules par zone géographique, et à partir de la distance moyenne annuelle et du prix moyen d'achat d'un véhicule. L'analyse sépare les véhicules thermiques et les véhicules électriques. Quant au crédit à la consommation, le calcul des émissions est réalisé à partir de l'intensité carbone du PIB par zone géographique.

Pour les crédits aux entreprises, le découpage sectoriel des prêts consentis (découpage réalisé à partir de la classification GICS – Global Industry Classification Standard puis adapté au reporting Pillar III des banques) permet d'appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA.

Pour les crédits aux secteurs publics, la répartition géographique des clients nous permet de calculer des émissions induites via des ratios d'émissions de GES par million d'euros de dette publique. Notons que des moyennes pondérées par zone géographiques sont utilisées pour s'adapter à des reporting moins précis de la part des établissements bancaires.

Pour les investissements dans les entreprises, le découpage sectoriel des investissements (découpage réalisé à partir de la classification GICS – Global Industry Classification Standard puis adapté au reporting Pillar III des banques) permet d'appliquer des ratios sectoriels issus de la base de données CIA. Remarque : si la répartition sectorielle des investissements n'est pas renseignée par la banque dans ses rapports publics, une répartition par défaut – fondée sur l'allocation sectorielle des entreprises cotées par zones géographiques – est utilisée.

Pour les obligations souveraines, la répartition géographique nous permet de calculer des émissions induites via des ratios d'émissions de GES par million d'euros de dette publique.

Notons que des moyennes pondérées par zone géographiques sont utilisées pour s'adapter à des reporting moins précis de la part des établissements bancaires.

Pour les actifs immobiliers, le calcul dépend de la répartition géographique des actifs, mais aussi du degré de transparence de la banque analysée : si l'établissement bancaire ne précise pas la surface gérée par pays, une moyenne du prix d'achat des bâtiments par zone géographique permet d'avoir une approximation de cette surface.

L'empreinte carbone des investissements des banques françaises à destination des secteurs privés et publics est estimée à plus de 3,3 milliards de tonnes CO_2 en France, soit 7,9 fois les émissions de la France (Source : Oxfam, 2020).

Retour au sommaire

Avez-vous svp un ratio en valeurs des actifs des banques?

	Actif (total bilan)	Chiffre d'affaires 2023	Capitalisation en
	Mrds €	Mrds €	bourse 28 juillet
			2023 Mrds €
BNP Paribas	1800	50,4	73,87

Crédit Agricole SA	1650	36,8	33,74
Société Générale	1200		
group BPCE	1100		
Crédit Mutuel	640	19,8	20,15
La Poste	200		

Une autre manière de classer les banques est selon leur montant d'investissement dans les énergies fossiles

Financement des énergies fossiles (en billions, milliers de milliards de \$) de 2016 à 2023 Données par années disponibles.

HSBC	192,22
BNP	186,79
SG	127,94
Crédit agricole	126,78
BPCE	70,81
Banque postale	0,820

Source Rapport annuel *Banking on Climate Chaos*, publié par six ONG internationales dont le Rainforest Action Network et Reclaim Finance . https://www.bankingonclimatechaos.org

Le point de bascule est le moment où le système entier bifurque quand la force du collectif l'emporte sur le système.

Comme tout combat pour plus de justice, je pense qu'il faut poursuivre, même si le « point de bascule » semble encore loin, à investir progressivement dans les produits éthiques et solidaires jusqu'à ... un jour aller plus loin...

Retour au sommaire

Quelle banque choisir? suite

https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/finance-durable/rift-outil-pour-connaitre-impact-ecologique-epargne

https://reclaimfinance.org/site/2024/11/07/les-banques-europeennes-et-la-transition-lheure-dubilan/

Voir la publication d'ADEME « Épargnons l'avenir - la finance responsable en 7 questions»

Retour au sommaire

Changer de banque

La mensualité de crédit doit donc être prélevée sur un compte de la banque prêteuse, mais **les revenus ne doivent pas obligatoirement être domiciliés au sein de la même banque**. Si jamais vous souhaitez à tout prix quitter votre banque, vous devrez donc sans doute faire racheter votre crédit par l'établissement que vous rejoignez ou effectuer un remboursement anticipé avant de partir.

Néanmoins, vous pouvez parfaitement ne garder qu'un compte bancaire sur lequel est prélevée votre mensualité de crédit, puis fermer ce compte une fois le prêt remboursé.

Changer de banque peut être compliqué quand vous y avez un crédit, notamment immobilier. Depuis longtemps, l'établissement prêteur a fait de la <u>domiciliation bancaire</u> une condition sine qua non à l'octroi du crédit. Cette pratique a été encadrée par l'ordonnance n° 2017-1090 du 1er juillet 2017, qui n'autorisait la domiciliation de revenus qu'en contrepartie d'un avantage individualisé, et la limitait à 10 ans maximum. **La Loi Pacte du 22 mai 2019 est venu abroger cela.** Désormais, la domiciliation des comptes dépend de la libre négociation commerciale.

Vérifiez bien les clauses de votre crédit

Dans les faits, rien n'oblige donc un emprunteur à accepter de domicilier ses comptes. Mais **rien n'oblige non plus la banque à accepter votre dossier de crédit.** Le plus souvent, cette demande reste informelle et le chargé de clientèle joue seulement sur la corde sensible de la confiance réciproque. Mais parfois, une clause peut être ajoutée à l'offre bancaire, en contrepartie d'une décote sur le taux, d'avantages sur des services bancaires, ou d'un effort sur les frais bancaires par exemple. Dans ce cas, elle est inscrite dans votre offre de prêt.

Ainsi, si vous voulez changer de banque alors que vous avez un <u>crédit immobilier</u> en cours, il faut avant tout **vérifier si une clause vous oblige à rester domicilié au sein de l'établissement prêteur.** Si la réponse est non, vous êtes libre. Dans le cas contraire, vous devrez là-encore sans doute garder un compte ouvert au sein de votre première banque, mais rien ne vous empêche d'ouvrir un autre compte dans une banque concurrente **avec lequel vous effectuerez vos opérations du quotidien**.

« Pour faire des économies, il suffit de supprimer les moyens de paiement, les assurances ou encore les offres groupées de services de la première banque qui ne facturera alors que des frais de tenue de compte, explique Basile Duval, porte-parole de Panorabanques, dans un article du Parisien. C'est de l'ordre de 2 à 3 euros par mois ou même gratuit dans certains cas. »

https://www.moneyvox.fr/credit/actualites/91777/credit-immobilier-puis-je-changer-de-banque-avec-un-credit-en-cours

Retour au sommaire

Assurances-vie suite

Premier produit d'épargne des Français, l'assurance-vie représente plus de 1900 milliards d'euros d'en cours.

2/3 des assureurs-vie analysés peuvent encore réaliser, par le biais de leur fonds euro, de nouveaux investissements dans des entreprises développant de nouveaux champs de pétrole et de gaz (4). Parmi eux, des grands noms du secteur comme le Crédit Agricole Assurances, AXA France Vie et Cardif Assurance Vie : les 1er, 3e et 4e assureur-vie français s'autorisent encore à investir dans les plus grands développeurs d'hydrocarbures, malgré leurs objectifs de neutralité carbone. Une mesure pourtant possible : CNP Assurances, numéro 2 de l'assurance-vie, s'est engagé à stopper ses nouveaux investissements dans ces entreprises.

Par ailleurs, seuls deux assureurs-vie, Suravenir et MACSF, se sont engagés à cesser leurs nouveaux investissements dans des entreprises développant de nouveaux champs pétro-gaziers mais également de nouveaux pipelines et terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL) (5).

https://reclaimfinance.org/site/2024/06/05/lassurance-vie-au-service-du-dereglement-climatique/

<u>https://www.goodvest.fr/</u> propose une assurance vie et maintenant d'autres placements qui respectent la planète. C'est une start'up de jeunes dynamiques !

Retour au sommaire

Qu'en est-il des placements proposés par les entreprises pour ses salariés ? suite

Plus de 80 % des fonds d'épargne salariale financent indirectement des nouveaux projets d'énergies fossiles, selon Reclaim finance. L'épargne salariale peut jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition écologique, à condition que les 12 millions de salariés qui en bénéficient s'en préoccupent. C'est la principale conclusion du rapport publié mercredi 24 avril par l'organisation non gouvernementale (ONG) Reclaim Finance.

Les fonds d'épargne salariale représentaient, fin 2023, près de <u>188 milliards d'euros</u>, selon l'Association française de la gestion financière.

Source Le Monde

Retour au sommaire

Les principaux labels suite

Greenfin

Les fonds doivent investir majoritairement dans une ou plusieurs des huit catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique. Le label refuse les fonds qui investissent dans les énergies fossiles ou dans le nucléaire. Les produits doivent intégrer des critères ESG dans la sélection des titres et mesurer l'impact de leurs investissements.

Par un arrêté du 8 janvier 2024 les sociétés dont le chiffre d'affaires relève à plus de 5 % de la filière nucléaire ne sont plus exclues des investissements possibles. Le nucléaire a été ajouté à la liste de ces écoactivités, aux côtés, par exemple, de l'agriculture biologique et de l'énergie solaire.

ISR Investissement Socialement Responsable

Mais <u>selon le cahier des charges du label</u>, il suffit à un fonds d'être mieux-disant que la moyenne sur deux de ces quatre aspects pour y être éligible. Résultat, on retrouve une même proportion de fonds « gris » (investissant dans au moins un acteur des énergies fossiles ou de l'aviation) dans les 196 fonds labellisés ISR analysés que dans les 642 autres.

Un nouveau cahier des charges est entré en vigueur en mars 2024.

Principale nouveauté⁴ : il affiche des « exclusions » – les fonds ne peuvent plus investir dans certaines activités (totalement ou presque, selon les cas).

Sur la longue liste des exclusions du label figurent, notamment, les entreprises impliquées dans la production d'armes prohibées et dans les secteurs du tabac et du charbon. Les fonds doivent s'abstenir d'investir dans les entreprises exploitant des hydrocarbures non conventionnels (gaz de schiste, sables bitumineux, etc.). Et ceux qui lancent de nouveaux projets liés au gaz ou au pétrole (exploration, extraction, raffinage, transport).

Dans l' « univers d'investissement » des fonds de placement, c'est-à-dire tous les titres éligibles à l'objectif d'investissement du fonds, ils devaient jusqu'ici éliminer les 20 % des entreprises les moins bien notées. Ce taux est passé à 30 % pour les nouveaux fonds labellisés. Pour les anciens, ce sera 25 % en 2025 et 30 % en 2026.

⁴ Source Le Monde 12 juillet 2024.

Si la réforme s'applique aux fonds labellisés depuis le 1er mars, ceux labellisés avant doivent se mettre en conformité pour le 1er janvier 2025. En pratique, tous les anciens fonds auront été revus à l'aune des nouvelles règles, d'ici à fin 2025

La réforme de 2024

Source Le Monde, 14 septembre 2024 (extraits)

Le 14 mai 2024, l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) a édicté des lignes directrices auxquelles tout fonds baptisé « durable », « ESG », « climat », « vert », « social », « transition » ou « impact » devra se soumettre.

Au plus tard le 21 mai 2025, 80 % de leurs encours au moins seront consacrés à « atteindre des caractéristiques environnementales, sociales ou des objectifs d'investissement durable ». Ces fonds au nom à consonance durable hors « transition » et « social » devront aussi exclure les énergies fossiles. Donc bannir les entreprises dont plus de 1 % des revenus proviennent de l'exploitation de charbon, 10 % du pétrole ou 50 % du gaz.

Ces consignes s'appliqueront à tous les produits d'investissement distribués dans l'Union européenne, quel que soit le pays où officie leur distributeur. A condition que les autorités de marché des pays membres adoptent ces recommandations. Elles ont jusqu'au 21 octobre pour faire savoir si elles s'y conforment totalement, partiellement ou pas du tout, ce dernier cas requérant des motivations solides.

Aujourd'hui, deux tiers des fonds « verts » vendus aux Européens ne respectent pas les seuils imposés par l'AEMF, selon la société d'analyse Morningstar, qui a passé au crible 4 300 placements. Si tous les gestionnaires opéraient un changement de stratégie pour garder le qualificatif « vert », le désinvestissement pourrait atteindre 40 milliards de dollars (environ 36,18 milliards d'euros), dont 3,5 milliards pour TotalEnergies seul, a calculé la plate-forme.

Dans les faits, depuis plusieurs mois déjà, les qualificatifs « durables » disparaissent du nom des fonds. Dès le dernier trimestre 2023 et au premier semestre 2024, les analystes de Morningstar voyaient une proportion inédite de retraits de l'appellation « ESG ».

Par exemple, ceux qui reproduisent les performances du CAC 40 « ESG » ne pourront plus s'appeler « ESG » puisque l'indice compte actuellement Engie parmi ses valeurs.

Retour au sommaire

Ok on abandonne ses intérêts - mais quel est le risque pour le capital ? suite

Reste la question des intérêts. La bible condamne le prêt à intérêt, et la finance musulmane maintient cette interdiction (contournée par des mécanismes complexes). Faut-il remettre cette règle à l'ordre du jour (en tenant compte éventuellement de l'inflation ? Bonne question, qui dépasse le cadre de ce webinaire.

<u>La Bible limite à plusieurs reprises au paiement d'un intérêt</u> sur les emprunts tant que le taux pratiqué est juste (Proverbes 28.8 ; Matthieu 25.27). Dans l'Israël antique, la Loi interdisait les intérêts sur une catégorie précise de prêts : ceux accordés aux pauvres (Lévitique 25.35-38).

La tradition chrétienne avait depuis longtemps désapprouvé l' 'usure', mais elle n'en faisait pas un thème important, du moins pour les laïcs. Le changement a eu lieu vers 1200 : elle est alors devenue un péché majeur, juste après l'hérésie. En outre elle est restée condamnée au moins dans son principe jusqu'au début du XIXème siècle. Encore en 1745 l'encyclique Vix pervenit de Benoît XIV condamnait 'l'usure' comprise comme le simple fait pour un prêteur d'exiger quelque chose de plus que la somme prêtée.

Chez saint Thomas (Summa Theologiae II Ilae q 78), l'argent est comme le pain : en l'utilisant, on le consomme, contrairement à une maison dont on cède l'usage pour un temps mais qui n'est pas consommée. Un loyer immobilier est donc selon lui justifié, mais pas un loyer sur l'argent, ce qui revient dit-il à « vendre séparément l'usage de l'argent et la substance même de l'argent ; or l'usage de l'argent ... ne diffère pas de sa substance ».

Retour au sommaire

Sur les 6 000 milliards d'épargne des Français, quelle part est dans les banques ? suite <u>Les banques ont en compte</u> 2 113 Mds € de dépôt des ménages, sur un total passif de 8 405 Mrds €. L'épargne moyenne des Français est selon la banque de France de 7 306 euros par an par ménage. En 2024, la France compte environ 29,9 millions de ménages, donc une épargne totale de 15 Mrds € ??? Retour au sommaire

La compensation suite

Ci-dessous un article paru dans la revue Vie Chrétienne de janvier 2024 à propos du congrès de Strasbourg en aout 2025

Pouvons-nous aller au congrès de Strasbourg en avion si nous compensons en plantant des arbres ? Compenser c'est payer une solution qui permet d'absorber autant de CO₂ que ce qui serait émis par un transport en avion. C'est le principe des crédits carbone. Le trajet Marseille Strasbourg c'est 100 kg CO₂ par personne en avion, 4,2 kg en train. C'est plus cher et plus long, mais il nous faut apprendre à compter en carbone, pas seulement en euros ou en heures (il faudrait ouvrir un débat ici sur l'origine de l'électricité, qui est sur ce trajet pour partie hydroélectrique, pour partie nucléaire, ce qui ouvre un autre débat, que nous n'aborderons pas pour le moment).

Pour compenser 100 kg de CO_2 il faudrait disposer de 4 arbres matures qui absorbent en moyenne 25 kg de CO_2 par an, et si la moitié des participants choisissait cette solution il faudrait 1500 x 4 = 6 000 arbres soit environ la production annuelle de 6 ha de forêt. Pour un congrès de 3 jours.

La réponse du pape François que nous aurions pu interroger, c'est non à la compensation : "
La stratégie d'achat et de vente de "crédits de carbone" peut donner lieu à une nouvelle
forme de spéculation, et cela ne servirait pas à réduire l'émission globale des gaz polluants.
Ce système semble être une solution rapide et facile, sous l'apparence d'un certain
engagement pour l'environnement, mais qui n'implique, en aucune manière, de changement
radical à la hauteur des circonstances. " (Laudato si 171). Cela mérite explication.

La spéculation dont parle le pape, ce sont les fonds d'investissement qui achètent des terres et y plantent des arbres pour vendre des crédits carbone. Une opération rentable, une forêt des pays tempérés peut absorber 10 tonnes de CO₂ par an, ce qui, si la tonne de carbone vaut 80 € (le prix a varié de 55 à 95 € sur les 12 derniers mois) représenterait une valeur de 800 € par ha par an. Le profit est assuré, le bénéfice écologique dépend de l'état du terrain avant la plantation. Était-il artificialisé (parking, zone industrielle), cultivé, occupé par des broussailles ? Le bénéfice écologique en dépend fortement.

Il faut des arbres adultes, car un jeune plant a peu de feuilles et capte peu de CO_2 donc les avoir plantés il y a 10 ou 20 ans. La compensation serait une solution pour le congrès de 2040, pas pour celui de 2025. De plus un jeune arbre planté commencera à absorber une quantité significative de CO_2 au bout d'une dizaine d'années, alors que nous devons baisser nos émissions de 50 % d'ici 2030. Nous n'avons pas le temps pour des compensations.

Enfin ces actions seront insuffisantes. En effet la priorité est de planter des arbres pour compenser la diminution de la capacité de nos forêts à absorber du carbone, forêts qui sont moins productives du fait de la chaleur, de la sécheresse, des maladies et des feux, les coupes, pas de compenser nos émissions de pétrole ou de gaz fossile. Sur la dernière décennie la mortalité des arbres a augmenté⁵ de 54%. En dix ans la capacité d'absorption des forêts a été divisée par deux, et même par trois en 15 ans⁶.

Certains avancent que remplacer de vieux arbres par des jeunes augmente l'absorption. Mais les vieux arbres vivants continuent de produire chaque année des feuilles, donc font fonctionner la photosynthèse à partir de leur absorption de carbone, un peu moins car ils n'ont pas à produire de bois pour leur tronc, mais ils sont comme de vielles personnes. Est-ce que les personnes âgées arrêtent de respirer ?

Il faut rappeler ici pourquoi le CO_2 provoque le réchauffement. En bref la Terre renvoie dans l'espace une partie de l'énergie reçue du soleil, mais les molécules de CO_2 bloquent le passage de ces rayons qui sont alors bloqués dans l'atmosphère et le réchauffent. C'est l'effet de serre. Le mécanisme est que les molécules de CO_2 sont comme un oiseau avec des ailes, O-C-O, où C est le corps et O les extrémités des ailes. Cet oiseau bat des ailes, l'angle des deux liaisons varie ce qui bloque, pour des raisons physiques, les rayons infra rouges. Le mécanisme est le même pour les autres gaz de même structure NO_2 , SO_2 et plus encore le méthane CH_4 . Au contraire l'oxygène O_2 , l'azote N_2 et l'hydrogène H_2 sont transparents aux rayons.

La seconde raison est liée à la biodiversité. Planter des jeunes arbres ne reproduirait la biodiversité d'une forêt ancienne que dans plusieurs dizaines d'années si l'on plante une forêt avec des espèces différentes. Si l'on plante une forêt mono spécifique (une même espèce), la biodiversité sera très fortement réduite, nous aurons fait disparaître quantité de plantes, d'insectes, d'animaux vivants dans une forêt ancienne. Comme le dit encore le pape François " Chaque année, disparaissent des milliers d'espèces végétales et animales que nous ne pourrons plus connaître, que nos enfants ne pourront pas voir, perdues pour toujours. L'immense majorité disparaît pour des raisons qui tiennent à une action humaine. À cause de nous, des milliers d'espèces ne rendront plus gloire à Dieu par leur existence et ne pourront plus nous communiquer leur propre message. Nous n'en avons pas le droit." (Laudato si 33). Ce que confirment l'observation quotidienne. Quand vous faites un long trajet en voiture, avez-vous besoin de nettoyer votre pare-brise des insectes qui s'y seraient heurtés ? Non, les scientifiques confirment, un seul exemple, 76 % des insectes volants ont disparu entre 1989 et 2016 selon une étude allemande⁷, confirmée par des études analogues en France et en Grande-Bretagne.

La perte de biodiversité n'est pas une question esthétique, elle est vitale, et encore plus que le réchauffement climatique. La biodiversité rend de multiples "services" comme la pollinisation des fruits, la filtration de l'eau, la régulation des maladies, la transformation des déchets végétaux. Si nous continuons à la détruire (les scientifiques disent que la 6ème extinction a commencé), nous détruisons notre milieu de vie, nous nous mettons nousmêmes en grave danger.

Alors la compensation est-elle une solution ? Pas plus que les indulgences qui consistaient à payer pour se faire pardonner ses péchés. Et ce serait un comble d'augmenter ses péchés (en augmentant les émissions de gaz à effet de serre) pour aller se les faire pardonner, comme ceux qui organisent des pèlerinages à Rome en avion.

⁵ CEA 7 juin 2023.

⁶ CITEPA Le Monde 17 octobre 2023.

⁷ https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0185809

Retour au sommaire

Tableaux statistiques

file:///C:/Users/Utilisateur/Downloads/20230608_as147_grands_groupes_bancaires_fr_2022.pdf		
Bilan prudenciel des banques françaises fin 2022 (Mrds euros)		
Banque de France, analyses et synthèses n°147 - 2023		
Bilan (Mds€)		
Total de bilan prudentiel	8 405,90	
Dont réserves auprès des banques centrales	1 074,70	
Dont concours aux sociétés non financières	1 881,50	
Dont concours aux ménages	1 958,90	
Dont dépôts des sociétés non financières	1 423,70	
Dont dépôts des ménages	2 133,00	
Encours de PGE	88,6	